



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Décembre

### DCS n°2022-27

Date de convocation :  
Vendredi 2 décembre  
2022

Délégués en exercice :  
48

Titulaires : 19  
Suppléants : 9  
Absents non  
remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon,, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, M. Daniel BELLEGARDE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Jacques DEMANSE, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM  
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO  
Mme Annick DUBOIS représentée par M. Jeanine FAVRE-SECOND  
M. Luc ROUSSELOT représenté par M. Michel BERARDO  
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER  
M. Christian GROS représenté par M. Marc MOSSÉ  
M. Claude AVRIL représenté par M. Salvador TENZA  
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN  
M. Fabrice LEAUNE représenté par Mme Julia EKINCI

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Claude MOREL (excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Steve SOLER (excusé), M. Patrick SUISSE (excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Pascal CROZET (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

**OBJET : Programme partenarial de l'AURAV 2023**



**Rapporteuse :** Pascale Bories

En 2021, le SMBVA et l'AURAV ont défini une nouvelle convention cadre partenariale pluriannuelle pour les années 2021 – 2022 – 2023. Elle a pour objectif de préciser les engagements réciproques des parties ainsi que le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du SMBVA, membre fondateur de l'Association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme.

Le SMBVA participe au fonctionnement de l'AURAV et à l'élaboration de son programme partenarial d'activités à travers son financement.

Le redémarrage de la procédure a amené le SMBVA à réactualiser certaines données et études déjà réalisées, et d'approfondir des sujets nouveaux et obligatoires aujourd'hui comme le traitement de la logistique commerciale dans le cadre du DAACL.

Ainsi, 2 études ont été lancées :

- Une étude OCSOL GE, millésime 2021 et réactualisation du millésime 2010, menée par le BE Alisé Géomatique et dont le rendu est prévu pour début 2023,
- Une étude spécifique sur la logistique commerciale, menée par le BE Interface Transport, dont le rendu est prévu au début de l'été 2023 et qui permettra de définir les enjeux propres à cette thématique dans le DAACL.

Parallèlement à cela, un étudiant en master GEOTER de l'université d'Avignon réalisera son mémoire sur un sujet proposé par le SMBVA : « *Identification des sites et espaces d'implantation d'énergies renouvelables : Comment concilier préservation des paysages, contraintes environnementales et développement des énergies renouvelables ? Quelles potentialités dans le bassin de vie d'Avignon ?* »

Ce travail permettra d'approfondir le sujet des ENR notamment dans le DOO, afin d'adapter les orientations du SCOT à l'enjeu renforcé sur la mise en place de ce type de structure sur notre territoire.

L'AURAV appuie le SMBVA dans la mise en œuvre du SCOT approuvé et dans l'élaboration de la révision du SCOT.

L'année sera ainsi rythmée par des Bureaux thématiques, des ateliers de travail, des réunions publiques et réunions avec les PPA et PPC, afin d'avancer au mieux sur l'élaboration du document SCOT.

Enfin, l'année 2023 correspond également aux 12 ans de vie du SCOT approuvé en 2011 sur l'ancien périmètre. Un bilan sur l'application du document devant être réalisé tous les 6 ans, il sera nécessaire de travailler sur un bilan de la période d'application 2017-2023.

**Pour l'année 2023, l'appui de l'AURAV au Syndicat Mixte concernera les points suivants :**

- Mise en œuvre et le suivi du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon approuvé le 16 Décembre 2011 par le Comité Syndical notamment via :
  - o Accompagnement dans l'analyse de la compatibilité des PLU et autres documents sectoriels élaborés par les EPCI, avec les orientations du SCoT BVA.
  - o Appui dans ses contributions aux diverses politiques et schémas régionaux ou notamment aux différents projets pour lesquels il doit se prononcer
  - o Accompagnement lors de la rencontre d'acteurs du territoire pour des projets spécifique (comme l'implantation de commerces ou de photovoltaïque au sol par exemple...)
- Réalisation du document règlementaire du 2e Bilan des 6 ans, après le 1er bilan de mise en œuvre réalisé en 2017, dans le cadre des 12 ans d'application du SCOT.



- Poursuite de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon dans l'élaboration des documents structurants du document : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
  - o Appui et accompagnement dans le cadre de la réalisation d'études complémentaires amorcées en 2022 sur l'OCSOL, la logistique et l'analyse des implantations d'ENR (en lien avec l'université d'Avignon). Intégration des résultats de ces études dans la réalisation du document
  - o Appui à la rédaction des documents PAS et DOO, avec entre autres l'appui à l'organisation et l'animation d'ateliers thématiques avec les élus, conférences, réunions spécifiques avec les PPA, PPC ou autres acteurs du territoire permettant d'avancer sur la rédaction de ces documents.
  - o Prise en compte du standard CNIG dans la réalisation des documents, dans le cadre du téléversement obligatoire du document SCOT au moment de son approbation, sur le géoportail de l'urbanisme
  - o Accompagnement pour la bonne mise en œuvre de la concertation telle que définie dans la délibération de prescription du 23 mai 2022.
- Participation aux réflexions menées autour de l'application de la loi Climat et de la trajectoire ZAN dans les procédures de modification des SRADDET et les SCoT et plus spécifiquement dans le cadre de l'InterSCoT de l'espace Rhodanien.
- Appui pour les appels à projet / AMI, observation et intermédiation

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.  
Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée.

Après avoir entendu la rapporteure,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le Programme Partenarial de l'AURAV et le contenu des missions attendues pour l'année 2023
- **APPROUVE** le versement de la participation totale annuelle de 186 600 € pour l'année 2023 répartie comme suit :
  - o versement d'un acompte d'un montant de 33 600 € au premier semestre inscrit au Budget - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,
  - o versement du solde de la convention pour un montant de 153 000 € inscrit au Budget - article 202 « frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme ».

La délibération est adoptée.

**Vote du Comité :**

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY

La Présidente  
Pascale BORIES

